

DÉROGATION MINEURE

937 et 949-949A, rue Notre-Dame

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 15 septembre 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard des immeubles situés aux 937 et 949-949A, rue Notre-Dame, à Repentigny, portant les numéros de lots 5 185 948 et 2 386 271, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 25 août 2026.

L'objet de cette demande est d'autoriser une 3^e allée d'accès au stationnement afin de permettre l'aménagement d'un débarcadère et un accès au terrain de stationnement dans le cadre d'un agrandissement du bâtiment principal, à usage de centre d'accueil, alors que le règlement permet 2 allées d'accès maximum sur les immeubles situés aux 937 et 949-949A, rue Notre-Dame, portant les numéros de lots 5 185 948 et 2 386 271.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 27^e jour du mois d'août 2026.

L'assistant-greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Desrochers', is written over a horizontal line.

Me Stéphane Desrochers, avocat